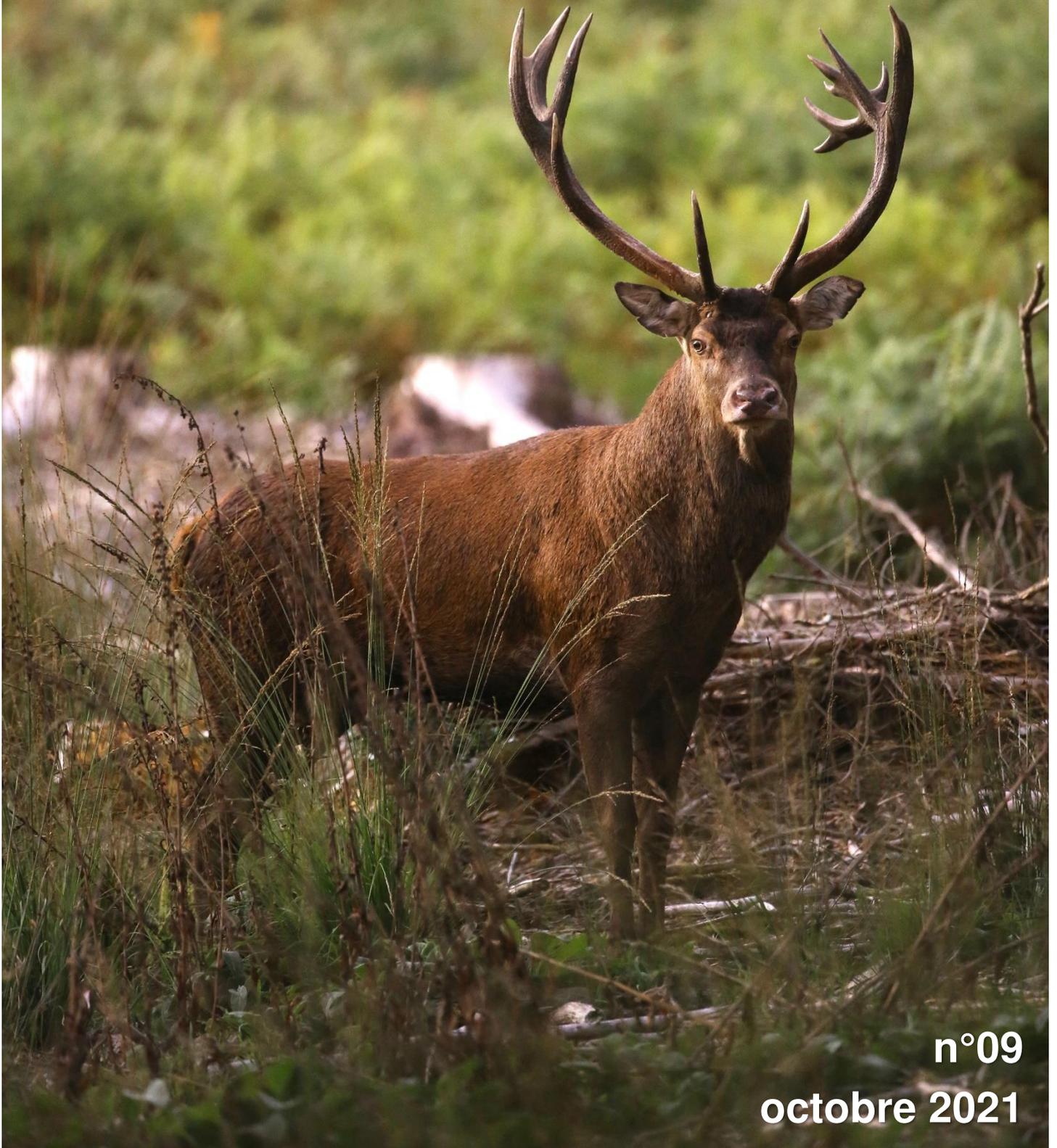




# Lettre d'information



n°09  
octobre 2021

# Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

**Par la A28, sortie Orbec n°15,  
nous sommes près de chez vous!**



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 559 euros

**Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERT  
pour l'achat d'une arme rayée neuve.**

**Du mardi au vendredi**  
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

**le samedi**  
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00



[www.riffaut.com](http://www.riffaut.com)



**NOUVELLE  
GENERATION CynéTIR**  
Le Simulateur de Tir à Balles Réelles  
**HD NUMERIQUE**



Nouveaux films en HD Numérique

**Actuellement**  
où l'on tire à balles **le meilleur**  
réelles avec sa carabine **entraînement**



**Venez découvrir notre nouveau  
Show-Room BLASER**  
Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest  
avec plus de 30 modèles en Stock  
Venez composer vous même votre Blaser R8  
à partir de 2.950 Euros

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

## SOMMAIRE

Vie de l'association	6
Brevet Grand Gibier 2021	8
Réglage des systèmes de visée	10
Enquête sur l'efficacité des munitions	11
Evolution du nombre de prélèvements dans le département de l'Orne	13
Actualités réglementaires	17
Grande Faune	19
Boutique de l'ADCGGO	20
Annuaire	20

## AGENDA

**samedi 02 octobre** : réglage des systèmes de visée, Centre de Tir d'Argentan  
**mercredi 8 et 15 décembre** : formation « Garde particulier » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

## PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE

Cerf photographié en forêt d'Andaines. Stéphan Levoye.



Association à but non lucratif  
régie par la loi de 1901

**Correspondance :**  
ADCGGO

C/O Serge Mouchel  
21, rue des Ecureuils  
61200 ARGENTAN  
Tél. : 06 86 33 03 39

**E-mail :**  
[adccggorne@orange.fr](mailto:adccggorne@orange.fr)

**Site internet :**  
[www.ancgg.org/ad61](http://www.ancgg.org/ad61)

**Le contenu de cette  
publication ne peut être  
reproduit sans l'autorisation  
de l'ADCGGO. Les opinions  
émises n'engagent que leurs  
auteurs.**

**Comité de rédaction :**

Matthieu COUSTY  
Daniel BOUVE  
Daniel DUBOIS  
Jean VANHERLE  
François HUREL

Rejoignez-nous sur Facebook !



## MOT DU PRESIDENT

Une nouvelle saison de chasse collective commence. Heureusement, elle s'annonce plus facile que la précédente avec l'amélioration des conditions sanitaires. Lors de la dernière saison, plus de 4000 sangliers ont été prélevés, et cela pour la quatrième année consécutive. Le prix de denrées agricoles pourrait contribuer à une augmentation des indemnités de dégâts. Espérons que nous ne serons pas dépassés par cette « facture ».

Depuis la mise en place du nouveau schéma cynégétique, l'ADCGGO est représentée lors des réunions de sous-commissions de plan de chasse. Pour préparer au mieux cette collaboration, nous allons solliciter la participation de nos adhérents.

Première étape, créer des groupes de travail par secteurs. Pour cela, nous réaliserons un sondage facultatif auprès des adhérents pour qu'ils mentionnent les secteurs qu'ils fréquentent et demander s'ils souhaitent participer aux réunions préparatoires. Nous informerons aussi les adhérents du représentant ADCGGO de leurs secteurs.

Deuxième étape, organiser des réunions préparatoires. Nous solliciterons les adhérents en fin de saison (mi-février) pour transmettre les synthèses à la FDC avant les demandes d'attribution globale. Ces synthèses seront aussi utiliser ces synthèses lors des attributions individuelles.

Nous avons pu entamer une session du Brevet Grand Gibier. La majorité des séances s'est tenue en présentiel. Nous en profitons pour remercier la FDC61 pour le prêt de la grande salle qui nous permet de respecter les mesures sanitaires.

L'amélioration du contexte sanitaire nous permettra de poursuivre nos différentes activités au cours des prochains mois.

Bonne saison et bonne lecture.

### **Matthieu Cousty**

*Président ADCGGO – Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne*  
*Administrateur ANCGG – Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier*

*Photographie de couverture : Stéphan LEVOYE [www.stephanlevoye.com](http://www.stephanlevoye.com)*

## BUREAU :

**Président :**  
Matthieu COUSTY



**Vice-président :**  
Daniel BOUVE



**Secrétaire :**  
Serge MOUCHEL



**Trésorier :**  
Benoît SALLARD



## ADMINISTRATEURS :

Secteur	Administrateur	email
1 - Andaines - Bocages	Stéphan LEVOYE	levoye.stephan@wanadoo.fr
	Maxime MALLET	mallet.max2@gmail.com
	Benoît SALLARD	benoit-sallard@hotmail.fr
2 - Ecouves - Bourse	Daniel BOUVE	christine.bouve@wanadoo.fr
	Serge MOUCHEL	serge.nicole.mouchel@orange.fr
	Jean-Philippe HAMARD	hamard.jean-philippe@wanadoo.fr
3 - Gouffern - Pays d'Auge	Philippe HUREL	philippe.hurel2@orange.fr
	Bernard RENE	b.rene@orange.fr
4 - St Evroult - Monts d'Amain	Maxime PERROTTE	maxime.perrotte61@gmail.com
	Matthieu COUSTY	coustymatthieu@yahoo.fr
	François HUREL	arexis@wanadoo.fr
5 - Longny - Charencey	Roger BARNETT	genevievebarnett61@gmail.com
	Christophe LEVESQUE	levesque.christophe435@orange.fr
	Benoît POISOT	benoit.poisot@wanadoo.fr
6 - Perche - Trappes - Moulins - Bonmoulins	Philippe GUYOT	dominique.guyot22@sfr.fr
	Daniel DUBOIS	danline.dubois@sfr.fr
	Jean MANGEON	jean.mangeon@wanadoo.fr
7 - Bellême - Perche Sud - Reno	Denis COTREUIL	denis.cotreuil@orange.fr

### Responsable Brevet Grand Gibier :

Maxime MALLET, [mallet.max2@gmail.com](mailto:mallet.max2@gmail.com), 06 26 21 01 66

### Responsable site internet :

Matthieu COUSTY, [coustymatthieu@yahoo.fr](mailto:coustymatthieu@yahoo.fr)



## DEMANDE D'ADHESION

Document à retourner :

- par courrier : C/O Serge MOUCHEL - 21, rue des Ecureuils - 61200 ARGENTAN

- par mail scanné : [adcggorne@orange.fr](mailto:adcggorne@orange.fr)

Je soussigné,

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Demande mon admission comme membre actif et souscrit sans réserve à la charte des chasseurs de grand gibier dont j'ai pris connaissance.

Adresse complète :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Nationalité :

Signature :

**Adhésion annuelle (joindre un chèque à l'ordre de l'ADCGGO) :**

montant de la cotisation : 30 €

abonnement facultatif à la revue « GRANDE FAUNE » : 30 €

**IL EST AUSSI POSSIBLE DE REALISER SON ADHESION EN LIGNE SUR LE SITE**

**[www.ancgg.org/AD61](http://www.ancgg.org/AD61)**

**L'adhésion ne sera considérée comme définitive qu'après agrément du Conseil d'Administration.**

# Vie de l'association

## Adhésion en ligne

Il est maintenant possible de renouveler son adhésion en ligne sur le site internet de notre association ([www.ancgg.org/ad61](http://www.ancgg.org/ad61)). Le paiement par carte bancaire est totalement sécurisé.

De manière indépendante, l'adhésion à l'ANCGG peut être réalisée. L'ANCGG

étant reconnue association d'utilité publique, la cotisation est déductible fiscalement à hauteur de 66 %.

L'abonnement à la revue Grande Faune peut se faire en association avec une adhésion départementale ou nationale ou sans adhésion.

---

## Consultation des adhérents pour la préparation des sous-commissions plan de chasse

Notre association participe à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi qu'aux sous-commissions plan de chasse des différents massifs Grand Gibier dans le département de l'Orne. Un représentant de l'association siège à chaque sous-commission de plan de chasse.

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique prévoit 12 massifs Grand Gibier : Andaines, Bocage, Ecouves, Bourse, Gouffern, Saint-Evroult, Mont d'Amain, Longny, L'Aigle, Trappe - Perche, Moulins-Bonsmoulins, Bellême.

Le suivi des indices de changement écologique est idéal pour la définition des

plans de chasse mais les données ne sont pas toujours disponibles. La vitesse et le taux de réalisation sont des données intéressantes mais parfois insuffisantes. Dans ces cas, la connaissance du terrain devient un recours indispensable.

Pour préparer les réunions de sous-commissions de chaque massif, l'ADCGGO consultera ses adhérents à la fin de la saison de chasse collective pour recueillir leur avis de terrain à l'échelle du massif. Ces observations sont ensuite synthétisées par massif et servent à argumenter les débats en sous-commission.

---

## Perfectionnement au tir

L'association possède maintenant 4 référents départementaux ayant suivi la formation nationale de l'ANCGG.

Il est toujours possible de s'inscrire aux séances de perfectionnement au tir auprès de Philippe GUYOT, Tél. : 06 35 15 68 19, Mail : [philippe.guyot23@sfr.fr](mailto:philippe.guyot23@sfr.fr).

## Sensibilisation à la recherche du grand gibier blessé

En partenariat avec l'Office National des Forêts, l'ADCGGO a proposé une démonstration de recherche du grand gibier blessé le samedi 10 avril 2021 en Forêt Domaniale de Grande Gouffern.

Elle a rassemblé une quinzaine d'adjudicataires et d'adhérents. La démonstration a été réalisée par Hervé Moulinet, conducteur agréé UNUCR et

formateur au Brevet Grand Gibier sur la recherche du grand gibier blessé depuis plusieurs années. La même démonstration a été réalisée le matin même pour les candidats au Brevet Grand Gibier.

L'ADCGGO soutient totalement les conducteurs de chien de sang ainsi sur les responsables de chasse qui adhèrent à cette démarche.



---

## Invitation aux négociations de contrat sylvo-cynégétique ONF

L'ADCGGO était représentée aux réunions de préparation des contrats sylvo-cynégétiques en forêt d'Ecouves et d'Andaines. Ces réunions ont rassemblé les adjudicataires, l'ONF, le CRPF, la DDT et l'ADCGGO. Pierre Brossier (CRPF), leader du projet sur l'équilibre forêt-gibier ANCGG-CNPF, a présenté la nouvelle méthode d'évaluation des dégâts en régénération naturelle.

De nombreux échanges constructifs ont eu lieu entre les différents intervenants.

# Brevet Grand Gibier 2021

L'examen théorique a eu lieu le samedi 26 juin. Douze candidats se sont donc présentés : 5 ont obtenu l'Or et 2 l'Argent. Sur les 4 candidats repassant le 2e degré, 3 ont réussi et ont donc obtenu l'insigne "Or".

Nous adressons nos félicitations aux nouveaux brevetés : Julien ZENTZ, Mickaël PASQUIER, Albéric DEGRENIER, Jean-François FROGET, Jean-Charles DENIS, Marie BAZIN DE JESSEY, Florian LEMAIRE ; aux candidats ayant réussi l'or après avoir réussi l'argent lors des sessions précédentes : Jean-Marc LEVREL, Fabrice RICHARD, Guy FLINDT et à Sébastien BODEREAU qui a passé l'option arc a réussi avec succès (50/50) et devient le premier candidat de l'Orne à avoir réussi les 3 options.

Nous remercions les nombreux intervenants pour cette session :

Jean MANGEON, Maxime MALLET, Daniel DUBOIS, Benoît SALLARD, Daniel BOUVE, Hervé MOULINET (UNUCR), Matthieu COUSTY, Rémi GERAULT (ONCFS), Vincent VOUZELAUD (ADCGG28), Christophe LEVESQUE, Philippe GUYOT, Stéphan LEVOYE, Didier LEBLANC (ANCGG), Rudhel DEKYDTSPOTTER.

Nous remercions également Maxime MALLET (responsable), les correcteurs et Guy FLINDT qui offre une journée de chasse au major.

Nous espérons que les conditions sanitaires s'amélioreront l'année prochaine et qu'il sera possible de réaliser une session totalement en présentiel.

**Pour s'inscrire et pour tout renseignement complémentaire,  
s'adresser au responsable ADCGGO :**

Maxime MALLET - 980 impasse de la Gloriette - 61700 DOMFRONT EN POIRAIE  
06 26 21 01 69 - [mallet.max2@gmail.com](mailto:mallet.max2@gmail.com)





## BREVET GRAND GIBIER PRE-INSCRIPTION



Document à retourner ou à remettre :

- par courrier : Maxime MALLET - La Gloriette - 61700 DOMFRONT

- par mail scanné ou rempli : [mallet.max@gmail.com](mailto:mallet.max@gmail.com)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Profession :

Êtes-vous titulaire du permis de chasser ?

oui si oui, depuis combien de temps ? :

non si non, souhaitez-vous le passer ?  oui  non

Passez-vous le Brevet Grand Gibier pour la première fois ?

oui  non

Option(s) souhaitée(s) :

tir  arc  vénerie

Activités cynégétiques particulières :

- ONF  ONCFS  garde particulier agréé  
 administrateur FDC  technicien FDC  lieutenant de Louveterie  
 conducteur UNUCR agréé  autre :

Êtes-vous membre de l'ANCGG ?

non  oui si oui, quel département :

# Réglage des systèmes de visée

Le réglage des systèmes de visée (lunette ou point rouge) est impératif lors de tout acte de chasse à tir pour réduire les risques de blessure pour le gibier et favoriser les tirs létaux. Il est recommandé de vérifier le réglage des systèmes de visée au moins une fois par an et après une chute ou un choc de l'arme.

Une séance a eu lieu le **samedi 02 octobre 2021** au Centre de Tir d'Argentan - Réage du Coqueret - 61200 ARGENTAN

**Objectif** : A l'issue de la séance, les participants repartiront avec une arme réglée et seront capables de régler leur propre système de visée.

## Programme :

- présentation des principes de réglage par les moniteurs,
- réglage du système de visée à 100 m par le participant avec l'aide des moniteurs.

## Prévoir :

- son permis, sa validation et son assurance chasse,
- sa carabine et son système de visée (lunette ou point rouge). Le système de visée doit être correctement fixé et nettoyé. Prévoir une pile de rechange pour les systèmes à point rouge.
- les clés nécessaires pour le réglage du système de visée,
- 15 balles (modèle utilisé à la chasse),
- des protections auditives.

## Réservation :

Le prix est de 5 € par participant et par système de visée. Le nombre de place est limité à 12 participants (2 participants toutes les 30 min de 14 h à 17 h pour limiter l'attente).

Pour toute pré-inscription, contacter Philippe GUYOT, Tél. : 06 35 15 68 19, Mail : [philippe.guyot23@sfr.fr](mailto:philippe.guyot23@sfr.fr).



**L'armurier du Perche**  
Réparation - Fabrication - Mise en conformité  
Montage optique - Achat - Vente - Munitions

**Romuald Leys**  
Diplômé de l'école de Liège  
06.71.73.12.87 – 02.33.85.64.35  
romualdleys.armurier@gmail.com

*« Toute mon expérience au service de votre passion »*  
10 % de remise pour les munitions de grande chasse sous présentation de la carte adhérent ADCGGO

Ouvert  
du lundi au  
samedi sur  
rendez-vous

L'étang gobin  
Moussonvilliers (61)

# Enquête sur l'efficacité des munitions

*Compte tenu de la généralisation prochaine des munitions sans plomb, l'ANCGG lance une enquête globale sur l'efficacité des munitions auprès de l'ensemble de ses adhérents. Cette enquête est directement accessible sur internet.*

La charte de l'ANCGG prévoit expressément « d'utiliser à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates ». Alors que se profile à moyenne échéance l'interdiction du plomb dans les munitions destinées au grand gibier, l'ANCGG mobilise ses membres pour qu'ils apportent leur expérience au travers d'une grande enquête sur l'efficacité des munitions.

La récolte des fiches se déroulera sur plusieurs saisons de chasse.

## Principaux objectifs de l'enquête

En plus de fournir des données statistiques descriptives sur les pratiques de chasse du grand gibier à grande échelle auprès des adhérents, cette nouvelle enquête aura les objectifs suivants :

- comparer l'efficacité des munitions sans plomb par rapport aux munitions au plomb pour chaque calibre ;
- Identifier les munitions les plus adaptées en fonction du mode de chasse et du calibre pour aider les chasseurs à passer au sans plomb ;
- acquérir une expérience statistique sur les distances de fuite en fonction des différents paramètres : atteintes, calibres, munitions, circonstances du tir, etc...

## Un nouveau formulaire numérique

Le formulaire de cette enquête est disponible sur un site internet spécialement développé pour ce besoin (<https://enquetes.ancgg.org>). Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, aucune donnée à caractère personnel n'est conservée. Mais afin d'éviter toute intrusion malveillante, l'accès est réservé aux adhérents avec les mêmes identifiant et mot de passe que ceux utilisés pour le Quiz

Brevet Grand Gibier. Des fonctions mot de passe oublié et changer son mot de passe sont disponibles sur le site « [quiz.ancgg.org](http://quiz.ancgg.org) ». Les adhérents peuvent également demander leur mot de passe en adressant un e-mail à [contact@ancgg.org](mailto:contact@ancgg.org).

Ce formulaire est également accessible sur smartphone ce qui permettra même de saisir une fiche sur le terrain !

Il est nécessaire de remplir une fiche par animal tiré (prélevé ou blessé). Un animal manqué non blessé ne sera donc pas inclus. En effet, dans cette dernière situation, la principale cause est humaine, il convenait donc de l'écarter des interprétations statistiques.

Le formulaire est présenté sous forme de questions à choix multiples avec une ou plusieurs réponses à sélectionner. Il est obligatoire de renseigner une réponse pour la majorité des questions.

## Les renseignements à fournir

Pour obtenir des données fiables qui permettront une étude statistique solide, la grande majorité des questions est à réponse obligatoire. Pour pouvoir remplir correctement une fiche, il convient de bien connaître certains éléments demandés pour les différentes catégories de questions :

- Circonstances du tir : Tous les modes de chasse à tir, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont inclus dans cette étude.
- Arme et munition : Tout type d'arme et mode de visée est également inclus dans l'enquête. Une liste complète de calibre est proposée. Elle inclue naturellement les nouveaux calibres autorisés qui ne l'étaient pas lors de la première étude publiée en

1998. Une liste déroulante complète de balles « plomb » et « sans plomb » est également proposée.

- Tir : il est nécessaire de renseigner la distance où se situait l'animal, son attitude et son allure au moment du tir, l'éventuelle réaction au coup de feu, l'angle du tir, la distance parcourue après le tir ainsi que les indices relevés à l'Anschuss.

- Atteinte : cette section sera naturellement renseignée uniquement si l'animal est retrouvé. Il est nécessaire de renseigner les zones d'entrée et de sortie de la balle, la taille du trou de sortie, le ou les organe(s) majeur(s) touché(s), le poids de l'animal et l'état de la venaison.

### **Le formulaire papier, un outil supplémentaire**

Afin de faciliter le recueil des données sur le terrain ou les soirs de chasses collectives, une fiche papier est également mise à disposition et publiée ci-après. Le formulaire tient sur une seule page et les questions sont présentées de manière synthétique.

Ce formulaire papier donne la possibilité à un chasseur non adhérent de compléter

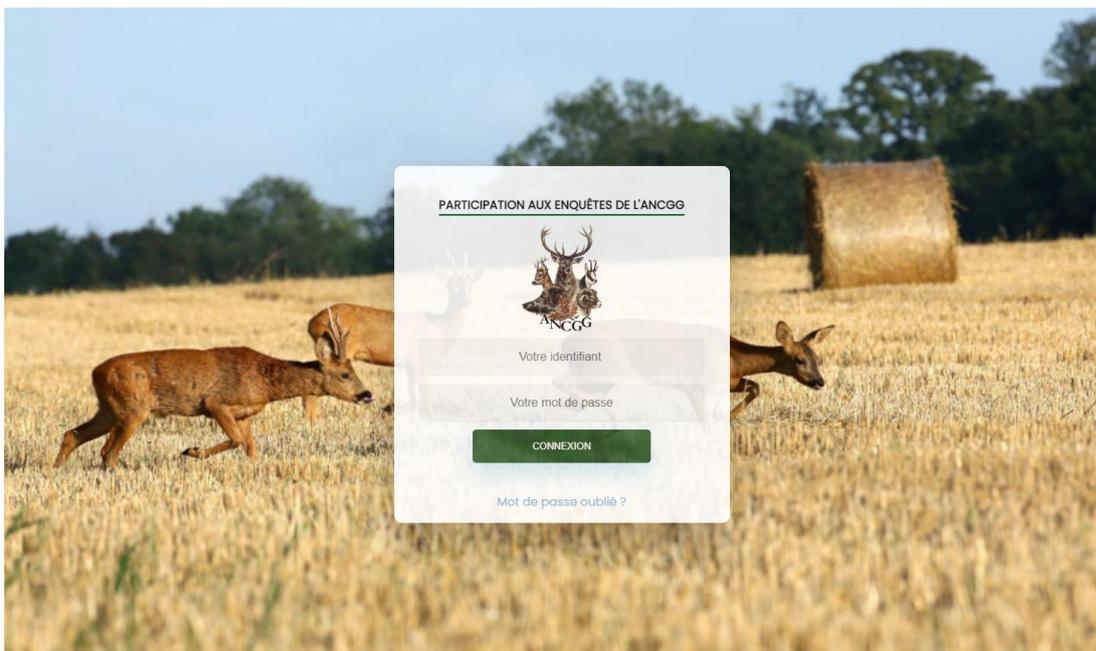
une fiche et de la transmettre à un adhérent pour qu'il la saisisse sur le site internet avec ses propres identifiants tout en préservant l'anonymat.

Quel que soit le support, l'authenticité des résultats est un impératif.

### **Nécessité d'un grand nombre de données**

La première enquête de l'ANCGG publiée en 1998 avait recueilli 26 000 fiches sur 6 saisons de chasse (1990 à 1996). Avec la simplification de l'acquisition des données via le formulaire numérique, un retour encore plus important est souhaité. Les résultats seront publiés progressivement au fur et à mesure que les seuils statistiques seront atteints. Enfin, la publication définitive des résultats sera accompagnée d'un guide de recommandations.

L'ANCGG remercie par avance ses adhérents qui participeront minutieusement à cette étude et ne manquera pas de publier l'avancement des résultats.



*Le formulaire est accessible sur le site internet développé spécifiquement :*

<https://enquetes.ancgg.org>

# Evolution du nombre de prélèvements dans le département de l'Orne

A partir des données de prélèvements communiquées chaque année par la FDC61, il est intéressant de suivre l'évolution sur plusieurs saisons pour comprendre la dynamique des populations dans notre département.

## Sanglier

Pour la quatrième saison consécutive, le nombre de prélèvements dépasse les 4000. Soyons vigilant ! Il faut en effet veiller à ce que les dégâts soient supportables pour tous.

Le sex ratio est globalement respecté même si un peu plus de mâles sont prélevés. Comparativement aux années précédentes, plus de prélèvements ont été réalisés sur les bois de plus de 3 ha.

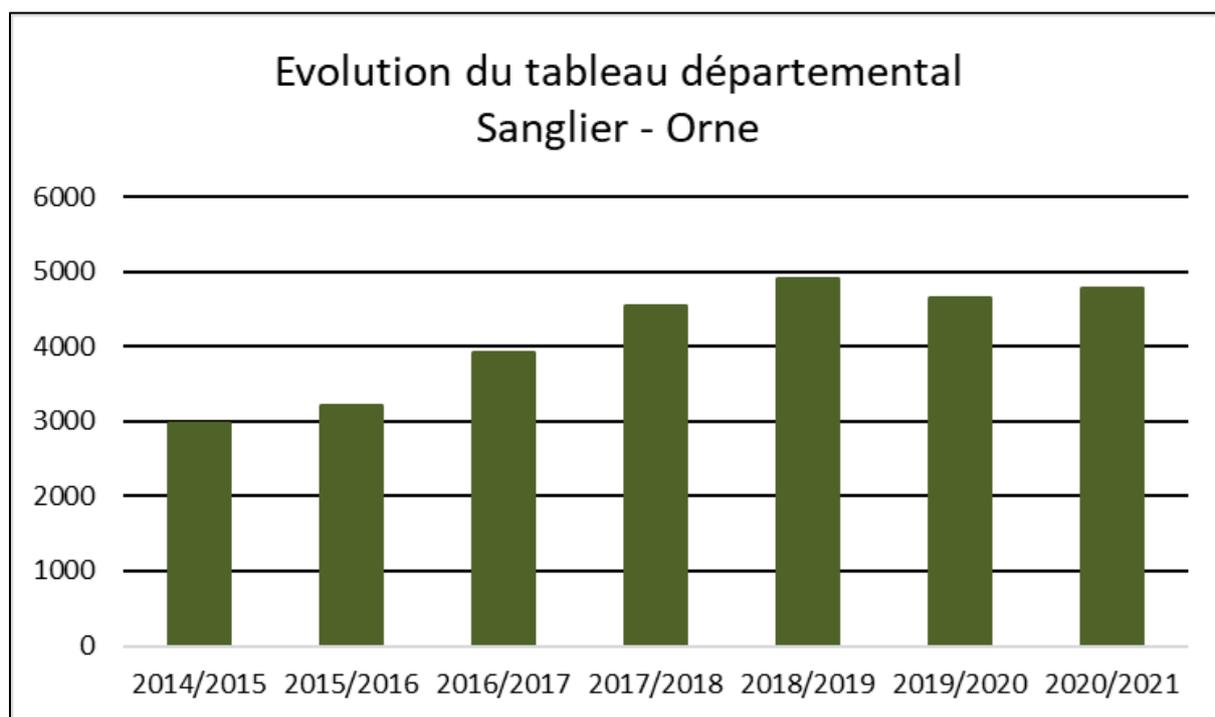
## Cerf

L'espèce se porte bien dans le département et le nombre d'attributions

augmente légèrement sans affecter le taux de réalisation. Pour la prochaine saison, une augmentation significative des attributions sera à nouveau appliquée localement sur les massifs de Saint-Evrault et sur Longny.

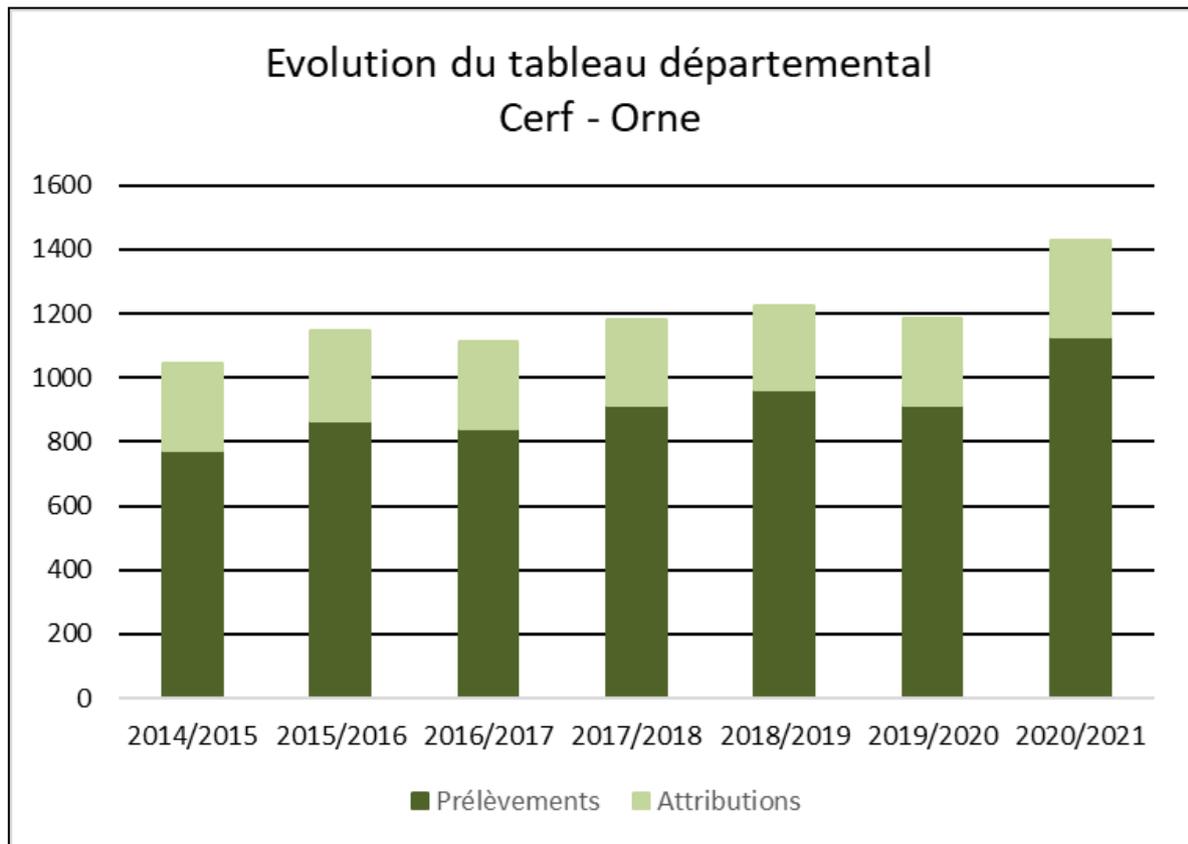
## Chevreuil

Les prélèvements sont globalement identiques à l'an dernier. Le taux de prélèvement des jeunes est plus élevé que l'an dernier mais reste en dessous des 33 % minimum recommandés (règle des trois tiers). Le tir préférentiel du brocard reste malheureusement assez fréquent au détriment de l'équilibre des populations. Les statistiques sur le tir aux plombs n'ont pas été communiqués cette année.



	<b>Prélèvements</b>
<b>2014/2015</b>	2973
<b>2015/2016</b>	3203
<b>2016/2017</b>	3915
<b>2017/2018</b>	4539
<b>2018/2019</b>	4914
<b>2019/2020</b>	4652
<b>2020/2021</b>	4774

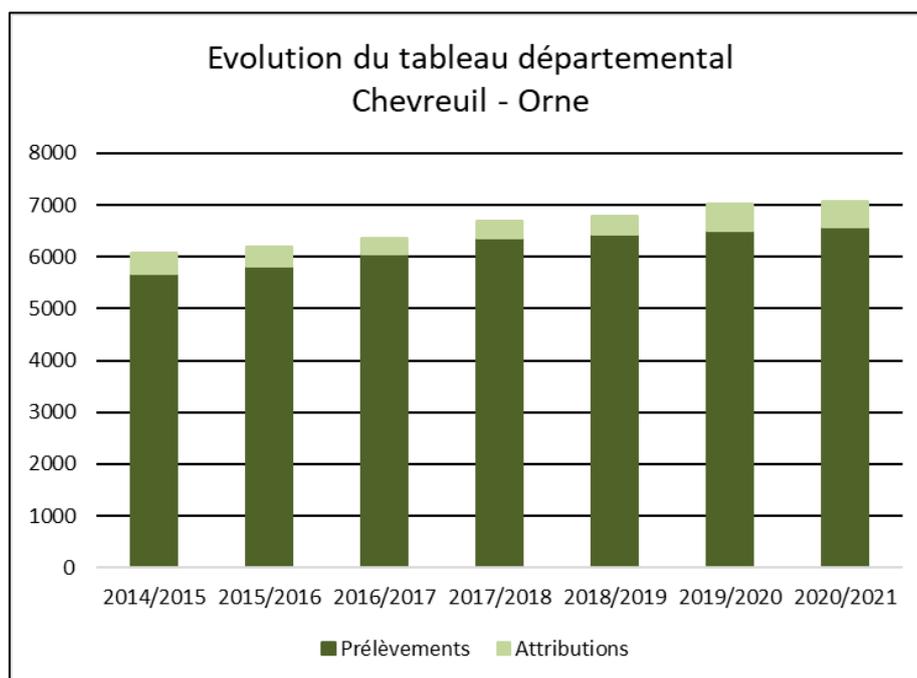
<b>Poids</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>	<b>2018/2019</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2020/2021</b>
< 50 kg	55 %	49 %	55 %	53 %	55 %	57 %
> 50 kg	45 %	51 %	45 %	47 %	45 %	43 %
<b>Sexe ratio</b>						
mâles	59 %	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %
femelles	41 %	44 %	44 %	44 %	44 %	44 %
<b>Biotope</b>						
Bois > 3 ha	73 %	77 %	70 %	70 %	67 %	81 %
Plaine ou bois < 3 ha	27 %	23 %	30 %	30 %	33 %	19 %
<b>Type de chasse</b>						
vènerie	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %	0 %
à l'approche	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	3 %
en battue	90 %	90 %	89 %	9 %	91 %	93 %
devant soi	8 %	8 %	9 %	8 %	7 %	4 %



	Attributions	Prélèvements
<b>2014/2015</b>	1047	771
<b>2015/2016</b>	1146	867
<b>2016/2017</b>	1111	841
<b>2017/2018</b>	1179	914
<b>2018/2019</b>	1224	964
<b>2019/2020</b>	1184	914
<b>2020/2021</b>	1428	1129

Age	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
< 1 an	38,60 %	37 %	37 %	34 %	31 %	33%
> 1 an	61,40 %	63 %	63 %	66 %	69 %	67%
<b>Sexe ratio</b>						
mâles	52,44 %	47 %	54 %	52 %	52 %	51%
femelles	45,56 %	53 %	46 %	48 %	48 %	49%
<b>Type de chasse</b>						
vènerie	2,5 %	2 %	2,7 %	2 %	2 %	1,2 %
à l'approche	2,4 %	2 %	3,6 %	5 %	5 %	2,3 %
en battue	96 %	96 %	92,8 %	92 %	91 %	94,4 %
à l'affut				1 %	2 %	1,8 %

## Données Chevreuil



	Attributions	Prélèvements
<b>2014/2015</b>	6075	5672
<b>2015/2016</b>	6201	5823
<b>2016/2017</b>	6361	6048
<b>2017/2018</b>	6690	6355
<b>2018/2019</b>	6796	6429
<b>2019/2020</b>	7016	6505
<b>2020/2021</b>	7063	6569

Age	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
< 1 an	33,10 %	28 %	29 %	26 %	22 %	26 %
> 1 an	66,90 %	72 %	71 %	74 %	78 %	74 %
<b>Sexe ratio</b>						
mâles	60,92 %	59 %	59 %	59 %	59 %	59 %
femelles	39,08 %	41 %	41 %	41 %	41 %	41 %
<b>Type de chasse</b>						
vènerie	0,05 %	0 %	0,1 %	0 %		0,1 %
à l'approche	2,65 %	5 %	5,9 %	6 %	6 %	5,1 %
en battue	97,30 %	95 %	92,9 %	94 %	93 %	93,6 %
devant soi					1 %	
<b>Munitions utilisées</b>						
à balle	65 %	64 %	64 %	69 %	69 %	?
à plomb	35 %	36 %	36 %	31 %	31 %	?

# Actualités réglementaires

*La réglementation est parfois mal comprise, mal interprétée voire mal répétée. Nous tenons à reprendre les éléments actuels majeurs de la chasse du grand gibier dans notre département suite à la parution de l'arrêté fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne 2021/2022.*

**Période d'ouverture générale : du 26 septembre 2021 au 28 février 2022**

**Horaire de chasse en battue :**

- du 26 septembre 2021 au 30 octobre 2021 : de 9 h à 19 h
- du 31 octobre 2021 au 28 février 2022 : de 9 h jusqu'à la tombée de la nuit (une heure après le coucher du soleil à Alençon)

**Horaire de chasse individuelle :**

- une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher

**Dates des conditions spécifiques :**

- Ouverture de la chasse individuelle du brocard et du chevillard sur autorisation individuelle : 1<sup>er</sup> juin 2021
- Ouverture de la chasse individuelle du cerf, daguet, et jeune de moins d'un an sur autorisation individuelle : 1<sup>er</sup> septembre 2021
- Ouverture de la chasse individuelle du sanglier sur autorisation individuelle : 1 juin 2021
- Chasse du sanglier suspendu le vendredi en dehors des zones boisées, sauf dans les massifs de Bellême (sous massif 2) et de Longny (sous massifs 1 et 3) où il est classé espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) : du 15 novembre 2021 au 28 février 2022

## **Plan de gestion du sanglier**

Pendant la période d'ouverture anticipée et pendant l'ouverture générale de la chasse, tous les animaux prélevés devront être porteurs d'un système de marquage. La déclaration doit se faire dans les 48 h (carton ou site internet).

## **Ouverture de la chasse individuelle du sanglier**

Pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 à l'ouverture générale, la chasse au sanglier pourra être pratiquée à l'affût et à l'approche sur autorisation préfectorale individuelle, par les

détenteurs du droit de chasse ou par les personnes déléguées par eux-mêmes sur le territoire concerné, sous réserve d'être titulaire d'un permis de chasser valable. L'autorisation individuelle est délivrée sous les conditions suivantes :

- la chasse pourra se dérouler d'une heure avant le lever du soleil et jusqu'à une heure après son coucher
- le tir des laies suitée est interdit
- le nombre d'animaux à prélever n'est pas limité
- le titulaire du droit de chasse (ou son(s) délégué(s) devra être porteur d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle

## **Ouverture anticipée de la chasse collective du sanglier**

Pour la période du 15 août 2021 à l'ouverture générale de la chasse, la chasse du sanglier pourra être pratiquée en battue, uniquement dans les cultures (céréales, maïs, protéagineux), posté dans une zone de 30 mètres autour de celles-ci pour favoriser le tir, par les détenteurs du droit de chasse ou par les personnes déléguées par eux-mêmes sur le territoire concerné, sous réserve d'être titulaire d'un permis de chasser valable. Chaque battue comportera un nombre minimal de 5 chasseurs. Il ne pourra être prélevé que cinq animaux par battue.

Le responsable de la battue devra déclarer celle-ci à la fédération départementale des chasseurs de l'Orne, 24 heures avant la battue et, lorsque celle-ci a lieu un dimanche, 48 heures, avant, uniquement par courriel.

## **Déclaration des espèces au plan de chasse**

Le titulaire du plan de chasse devra le déclarer obligatoirement dans les 48 heures suivant sa réalisation par télédéclaration ou avec le carton papier.

## **Bracelets**

Il est autorisé d'utiliser un bracelet « cerf » sur un daguet. Il est autorisé d'utiliser un bracelet « biche » pour marquer un JC-JB uniquement si le plan de chasse « biche » est réalisé à hauteur du minimum.

Le bracelet « daguet » est reconduit sur les massifs d'Andaines, Ecouves, St Evroult, Longny. Les parties

domaniales des massifs d'Andaines et d'Ecouves ne sont pas soumises au bracelet « daguet »

## **Contrôle des plans de chasse**

Les trophées de cerfs et daguets doivent être présentés à l'exposition de trophées.

Les têtes de biche et de jeunes cerfs-jaunes biches (JC-JB) devront être conservées pendant 8 jours.

Pour le massif de Gouffern (sous massif 3), les têtes de chevreuil devront être conservées en peau pendant 8 jours.

## **Prélèvements des sangliers dans les CIPAN**

Pendant l'ouverture générale de la chasse, le prélèvement de sangliers dans les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) est limité à cinq sangliers par jour et par équipe de chasseurs.

## **Chasse à la « rattente »**

Lors de chasse du grand gibier à la rattente, le chasseur doit obligatoirement :

- se poster sur un rehausseur dont le plancher se trouve au minimum à 1 mètre du sol,
- le réhausseur sera placé au minimum à 100 m de la limite du territoire voisin, en action de chasse,
- le tir est interdit dans la bande des 100 mètres entre la limite du territoire et le rehausseur. A contrario, le tir ne peut s'effectuer qu'en dehors de cette zone et en respectant les angles de 30°,
- respecter les consignes de sécurité.

# Grande Faune

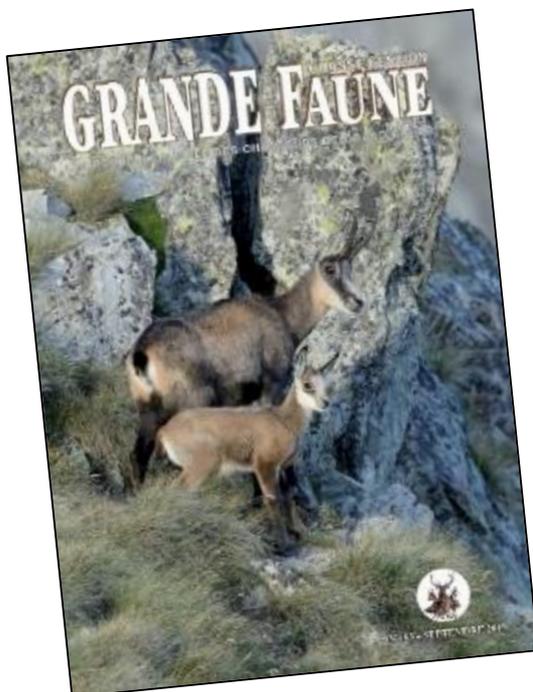
Grande Faune (anciennement Chasse Gestion) est la revue éditée par l'ANCGG. Cette revue est consacrée au grand gibier et à ses côtés. Outre le volet actualités, ses principales rubriques portent sur l'étude des animaux et de leurs milieux, les aspects pratiques, éthiques et juridiques de la chasse, la gestion cynégétique, les rapports de la grande faune avec la forêt et les cultures agricoles, les armes et la balistique, les questions d'hygiène et de santé liées au grand gibier, les arts et collections liées à la culture cynégétique, le coin lecture, les trophées remarquables.

Rédigée par les membres de l'association sous la direction de Guy Bonnet, la revue paraît 4 fois par an. Elle est distribuée aux adhérents de l'ANCGG ou des AD avec abonnement lors de l'adhésion ou par abonnement par l'ANCGG. La photographie animalière y tient désormais une place importante grâce notamment à Stéphan Levoye.

Les non-adhérents peuvent également s'abonner en souscrivant leur abonnement sur le site internet de l'ANCGG.

Des exemplaires gratuits sont disponibles. N'hésitez pas !

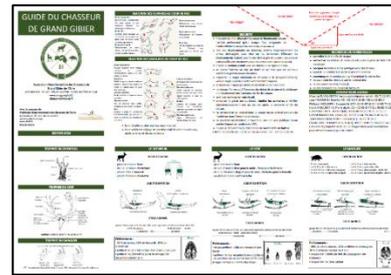
**80 pages de haute qualité sans publicité pour un prix annuel de 30 € !**



# Boutique de l'ADCGGO



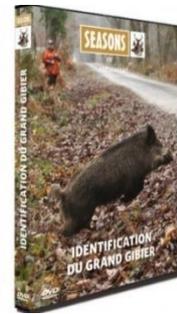
dépliants « Guide du chasseur de grand gibier » à distribuer :  
5 € les 10



affiche « Guide du chasseur de grand gibier » pour pavillon de chasse : 5 € l'unité



repères 30 ° orange fluo avec schéma explicatif :  
5 € les 2, 20 € les 10



DVD Identification du grand gibier - Seasons/ANCGG :  
20 €

## Annuaire

### COTATEUR :

Stéphan LEVOYE - 02 33 38 19 49

### CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG :

M. DUVAL-DESTIN - responsable départemental

Philippe HACQUARD - Bacqueville (27) - 02 32 49 16 34 / 06 82 74 03 37

Gérard MARKARIAN - Lèves (28) - 02 37 21 44 79 / 06 80 40 56 18

Hervé MOULINET - St Pierre des N. (53) - 02 43 00 77 21 / 06 86 49 19 94

Hubert NACHURY - Auteuil (60) - 03 44 48 93 92 / 06 85 11 26 53

David NIZAN - Igoville (27) 06 82 07 10 17

Claude SERR - St Martin du V. B. (61) - 09 79 51 08 71 / 06 08 51 46 56

Jean THOMANN - Roullée (72) - 02 43 34 30 85 / 06 28 29 88 14

Jérémie TRIART - Combon (27) - 06 73 25 26 35

Frédéric VILFAYEAU - Longny-au-Perche (61) - 07 85 55 92 24

Consulter la plaquette de la FDC ou l'application pour Smartphone pour obtenir la mise à jour de la liste.